



Avis d'audience

Le 5 avril 2012

Ref. 2012-H-110

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) tiendra une audience en avril pour étudier la demande soumise par Ontario Power Generation (OPG) en vue de modifier les permis d'exploitation des centrales Darlington, Pickering-A et Pickering-B. Ces centrales sont situées à Clarington et à Pickering (Ontario), respectivement.

OPG demande à la Commission de lui permettre d'apporter des modifications administratives aux trois permis afin de mettre à jour les révisions des documents, notamment les effectifs minimums de quart, les lignes de conduite pour l'exploitation et les rapports sur la sécurité (Pickering-B et Darlington).

La Commission a déterminé qu'une audience publique n'était pas nécessaire pour étudier la demande d'OPG. L'audience se déroulera par voie de mémoires présentés par OPG et par le personnel de la CCSN.

Lorsque la Commission aura délibéré et rendu une décision sur ce dossier, un *Compte rendu des délibérations, y compris les motifs de décision* sera publié sur le site Web de la CCSN et mis à la disposition du public.

Le mémoire d'OPG et les recommandations du personnel de la CCSN ne sont pas disponibles en ligne. Pour les obtenir, il suffit de les demander au Secrétariat à l'adresse suivante :

Julie Bouchard

Agente de tribunal

Secrétariat

Commission canadienne de sûreté nucléaire

280, rue Slater, C.P. 1046

Ottawa (Ontario) K1P 5S9

Tél. : 613-995-1703 ou 1-800-668-5284

Télec. : (613) 995-5086

Courriel : interventions@cnscccsn.gc.ca